

nos +

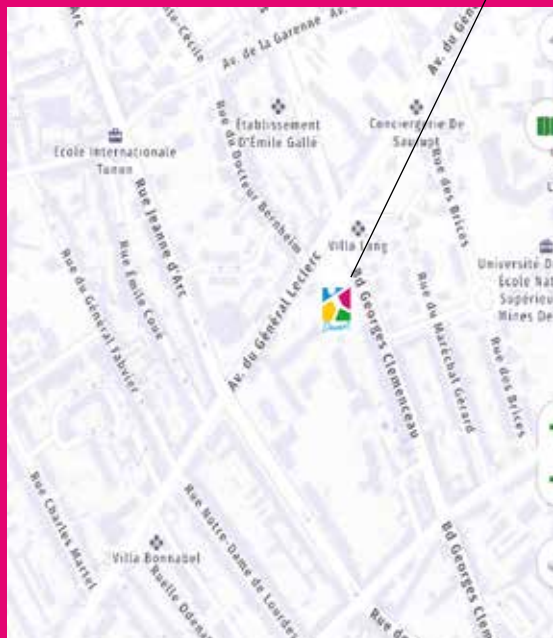
- ateliers pédagogiques
- section à taille humaine
- secteur qui recrute (Passage bleu, Sylvie Coiffure, ...)
- possibilité de poursuivre en BP puis BM Coiffure ou BTS Métiers de la Coiffure

 Daunot Métiers de la Coiffure

 DaunotCoiffure

ACCÈS FACILE

Claude DAUNOT



10, boulevard Clemenceau
CS 35234
54052 NANCY CEDEX
Tél : 03.83.55.11.56

daunot.fr



Ensemble Claude Daunot

 DSL9



MENTION COMPLÉMENTAIRE COIFFURE COUPE COULEUR



PRÉ-REQUIS NÉCESSAIRES

- ✓ Aptitudes aux relations humaines
- ✓ Goût du travail bien fait
- ✓ Esprit logique et curieux
- ✓ Sens de la communication
- ✓ Très bonne résistance à la station debout prolongée
- ✓ Assiduité, ponctualité
- ✓ Très bonne tolérance de l'organisme aux produits utilisés (ni allergies, ni eczéma)
- ✓ Propreté, tenue et présentation bien soignée
- ✓ Être de bon goût
- ✓ Avoir un sens artistique
- ✓ Esprit d'initiative et de conseil

PRÉSENTATION

La Mention Complémentaire est un diplôme national. Elle permet une meilleure adaptation à l'emploi en ajoutant une spécialisation à la qualification de départ.

Le titulaire de la Mention Complémentaire est un professionnel spécialisé et compétent dans les techniques de colorations, dans les styles de coupe et de coiffage.



CONDITIONS D'ACCÈS

- ✓ Être titulaire d'un CAP Coiffure



DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation se déroule sur une année scolaire. Elle est constituée uniquement de matières professionnelles dans les domaines suivants :

- ✓ Les diverses techniques de coupe « dame »
- ✓ Les diverses techniques de coloration
- ✓ Les diagnostics et conseils
- ✓ La mise en oeuvre de techniques de coiffage

Les épreuves d'examen se déroulent pour une moitié en Contrôle en Cours de Formation (CCF) et pour l'autre moitié en examen final.

Le coût du matériel pour l'année est d'environ 300 €

POURSUITE D'ÉTUDES

Le titulaire de la Mention Complémentaire peut poursuivre en :

- ✓ Brevet Professionnel Coiffure (BP) puis
- ✓ Brevet de Maîtrise Coiffure (BM)
- ✓ BTS Métiers de la Coiffure



INSERTION PROFESSIONNELLE

Le titulaire de la Mention complémentaire peut exercer sa profession :

- ✓ Dans les salons de coiffure
- ✓ Dans les établissements sanitaires et sociaux
- ✓ Dans les milieux du spectacle et de la mode
- ✓ Dans les entreprises de production, vente et distribution de produits capillaires.

Il peut occuper des postes de :

- ✓ Coiffeur
- ✓ Animateur
- ✓ Responsable technique
- ✓ Conseiller professionnel